Informations de base

1997/2289(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Petites et moyennes entreprises PME et artisanat: coordination des actions. Rapport 1997 **Subject** 3.45.02 Petites et moyennes entreprises (PME), artisanat	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	THYSSEN Marianne (PPE)	16/12/1997

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENER Recherche, développement technologique et énergie	ADAM Gordon J. (PSE)	17/03/1998
REGI Politique régionale	CELLAI Marco (NI)	05/02/1998
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
25/11/1997	Publication du document de base non-législatif	COM(1997)0610	Résumé
29/01/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/10/1998	Vote en commission		Résumé
13/10/1998	Dépôt du rapport de la commission	A4-0359/1998	
04/11/1998	Débat en plénière		
05/11/1998	Fin de la procédure au Parlement		
23/11/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1997/2289(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/4/09549

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B4-0106/1998	13/01/1998	
Proposition de résolution		B4-0430/1998	31/03/1998	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0359/1998 JO C 341 09.11.1998, p. 0002	13/10/1998	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0645/1998 JO C 359 23.11.1998, p. 0015-0098	05/11/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1997)0610	25/11/1997	Résumé

Petites et moyennes entreprises PME et artisanat: coordination des actions. Rapport 1997

1997/2289(COS) - 05/11/1998 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Marianne THYSSEN (PPE, B) sur la coordination des activités en faveur des PME et de l'artisanat, le Parlement européen approuve l'idée de consulter systématiquement les organisations représentatives des PME lors de l'élaboration de projets de loi ayant trait à la vie des entreprises. Souhaitant instamment que l'aide aux PME demeure prioritaire pendant la période de programmation 2000-2006, le Parlement européen souhaite que la Commission emploie la définition contenue dans sa recommandation du 03.04.1996 (définition qui distingue finement moyennes, petites et micro-entreprises) dans les propositions qu'elle soumettra durant cette période et que des objectifs chiffrables et vérifiables soient formulés sur la participation des PME aux programmes qui leur sont destinés. En matière de consultation et de concertation dans le secteur des PME, le Parlement demande que l'étude sur le degré de représentativité des partenaires sociaux européens associés à l'heure actuelle au dialogue social, promise en septembre 1996, soit réalisée. Insistant sur l'importance d'assurer la représentation spécifique des organisations de PME à chaque étape du dialogue social européen, il invite la Présidence autrichienne du Conseil à travailler dans ce sens. Accueillant avec enthousiasme toutes les initiatives visant à améliorer l'environnement des entreprises et les interventions de l'Etat, le Parlement européen souhaite, sur le modèle de la proposition de directive relative au délai de paiement, l'adoption de mesures contraignantes. Le Parlement européen demande encore que la dimension des PME soit intégrée dans tous les programmes de formation.

Petites et moyennes entreprises PME et artisanat: coordination des actions. Rapport 1997

1997/2289(COS) - 25/11/1997 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation du rapport 1997 sur la coordination des actions communautaires destinées aux PME et au secteur de l'Artisanat, établi dans le cadre du IIIème programme pluriannuel en faveur des PME de 1996. CONTENU : le présent rapport offre un panorama global des activités communautaires en faveur des PME et vise à assurer la visibilité, la cohérence et l'efficacité des actions communautaires qui leur sont destinées. Il s'articule autour de 2 priorités : l'amélioration de l'environnement des PME et l'accès aux mesures de soutien communautaire. 1) amélioration de l'environnement des PME : pour améliorer l'environnement administratif, juridique, fiscal et financier des PME, la Commission s'est attachée à mieux prendre en compte la spécificité des PME dans l'élaboration des politiques relatives au Marché intérieur, la concurrence, la fiscalité, la politique sociale et l'environnement. La coordination des actions destinées aux PME s'effectue via une fiche d'impact PME dans l'ensemble des dispositions législatives et par la simplification de la législation existante relative au Marché intérieur. Suite au Traité d'Amsterdam, une Task Force a été instituée (BEST) au sein de la Commission afin de simplifier l'environnement des PME. D'autres initiatives ont été prises telles que les travaux en matière de délais de paiements et de transmission d'entreprises, en matière d'amélioration de l'environnement financier des PME, de passage à l'euro et d'emploi (lignes directrices sur l'emploi établies au Sommet de Luxembourg) ; 2) accès aux programmes et mesures de soutien aux PME : les principales actions engagées par la Commission portent sur l'accès des PME aux financements et aux crédits, le développement des PME dans les régions défavorisées, leur européanisation et leur internationalisation, le renforcement de leur compétitivité, la recherche, l'innovation et la formation, la promotion de l'esprit d'entreprise et la conscientisation du secteur face à la dimension environnementale. Sur le plan de l'information, les principales actions passent par le réseau des Euro Info centres ; l'européanisation et l'internationalisation des entreprises passent par les réseaux de coopération interentreprise (BC-NET et BRE) et les programmes EUROPARTENARIAT et INTERPRISE. Les actions relatives à l'Artisanat ont eu comme point d'orgue l'organisation de la IIIème Conférence européenne de l'Artisanat à Milan. Enfin, la Commission favorise la création d'entreprises conjointes européennes via son programme "JEV" et soutient des actions dans le secteur de l'environnement (Euromanagement-Environnement). Les autres programmes ont trait aux Fonds structurels (FSE - ADAPT), à la recherche et au développement (IVème programme-cadre de RDT), à la formation professionnelle (LEONARDO) et à la coopération internationale (PHARE-TACIS, MEDA, AL- et ASIA-INVEST). Enfin, la Commission soutient des actions dans le secteur de la qualité et de la normalisation, de l'innovation, de l'environnement (ECO-AUDIT), des transports, de l'énergie et de l'industrie audio-visuelle. Sur le plan de la participation des PME aux actions européennes, le rapport indique que celle-ci est en hausse, que ce soit dans le cadre des Fonds structurels ou dans d'autres secteurs. Cependant, la Commission estime que cette participation peut encore être accrue. A cet effet, elle compte stimuler la concertation entre les Etats en organisant des échanges et destransferts de bonnes pratiques en matière d'amélioration de l'environnement des entreprises. Enfin, un dialogue structuré entre la Commission et les organisations professionnelles devrait permettre d'assurer une bonne prise en compte de la réalité des PME et de relayer l'action politique au sein des institutions.